



L'INSPECTRICE DU TRAVAIL ET UN SALARIÉ SUR LE BANC DES ACCUSÉS

Aujourd'hui, TEFAL, auteur de pressions inacceptables à l'encontre de l'inspectrice du travail, porte plainte contre l'agent et un lanceur d'alerte, ancien salarié de l'entreprise qui a dénoncé ces agissements, pour violation du secret professionnel, vol et recel de documents. Contre toute attente le procureur décide de donner suite à la plainte.

**16 OCTOBRE 2015 à
13h00**

TRIBUNAL d'ANNECY

EXIGEONS

- LA RELAXE POUR L'INSPECTRICE ET LE SALARIE
- LA CONDAMNATION DE TEFAL !
- UN DROIT PROTECTEUR POUR LES TRAVAILLEURS
- UNE INSPECTION DU TRAVAIL FORTE